

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

COMPTE RENDU

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2016

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 décembre 2016.

Modification du périmètre du Syndicat Intercommunal Cavités 37

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Sepmes au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Opposition à la prise de compétence PLUi par l'EPCI Touraine Vallée de l'Indre

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de se prononcer contre la prise de compétence de plein droit relative au PLUi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à compter du 27 mars 2017.

Autorisation budgétaire spéciale

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses répertoriées ci-dessous dans la limite du quart des crédits inscrits en 2016 en section d'investissement, déduction faite du remboursement du capital des emprunts soit :

Budget commune : 643 429,03 €/4 = 160 857,25 €

- de préciser que les sommes seront inscrites au budget primitif 2017 lors de son adoption aux comptes précisés ci-après :

Affectation des crédits	Montant TTC	Imputation budgétaire BP 2017
Panneaux de signalisation	2 523,54 €	C/ 2152-135
Frais de notaire, achat de parcelles ZI n°1334 et 1335	1 495,40 €	C/ 2111-74
Salle polyvalente Liaison câble DMX	450,74 €	C/2188-175
Salle polyvalente Liaisons électriques pour projecteurs	3 806,42 €	C/2188-175
Ecole élémentaire reprise d'une canalisation de chaufferie	1 690,25 €	C/21312-180
Eplucheuse	4 123,20 €	C/2158-185
Transformation d'anciens commerces en boucherie – contrat de maîtrise d'œuvre	19 895,00 €	C/2313-204
Aménagement de la salle « Roger Avenet » - accueil, sanitaires et espace traiteur – contrat de maîtrise d'œuvre	9 600, 00 €	C/2313-175
Achat des parcelles cadastrées D n°1359, 1513 et 1516 au lieu-dit « St-Blaise »	90 000,00 €	C/2111-205

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'établir comme suit la liste des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2016 :

Nature	Référence cadastrale	Localisation	Contenance	Prix	Destination
Acquisition d'immeuble	ZI 1334 et 1335	Vignes de Saint-Blaise	415 m ²	1,00 €	Elargissement de voirie
Cession d'immeuble	ZN 65	Les Grandes Maisons	2639 m ²	844,48 €	Cession à M. et Mme Lacuve

Transformation d'anciens commerces en boucherie

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord entre la commune de Truyes et Monsieur Aurélien MOREAU tel qu'annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord.

Rénovation des locaux commerciaux du centre bourg **Création d'une boucherie-alimentation-dépôt de pain** **Demande de subvention**

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet de rénovation des locaux commerciaux du centre bourg afin de créer une boucherie – alimentation – dépôt de pain pour un montant de 198.958 € HT
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- de fixer comme suit les modalités de financement des travaux
 - Etat (DETR) $198.958 \text{ €} \times 40 \% = 79.583,20 \text{ €}$
 - Commune : 119.374,80 €

Amendes de police 2017

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'installation de 3 radars pédagogiques.
- de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police

Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de 22/35^{ème} entre la commune et Mme Nathalie LAMADE.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de renouvellement.
- d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 – charges de personnel.

Fait à Truyes
Le 14 Février 2017

Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.